

choix matieres S6

Par **johnson**, le **23/12/2008** à **18:21**

Bonsoir à tous!

Voilà je dois faire mon inscription pédagogique et j'aimerais avoir votre avis sur le choix des matières sachant que je me destine plus pour un master droit privé (je ne sais toujours pas lequel... role not found or type unknown).

On a 2 cours obligatoires: droit des suretés
ordre juridique communautaire et européen.

On doit en plus choisir 4 cours parmi:

- Droit de la fonction publique
- Droit international public approfondi
- Histoire des pouvoirs publics
- Droit de la concurrence
- Droit des sociétés
- Contentieux administratif
- Politiques publiques
- Procédure civile
- Procédure pénale : le procès pénal
- Relations collectives du travail
- Théorie générale du droit
- Initiation au droit allemand
- Initiation au droit anglais

J'avais pensé choisir droit de la concurrence, droit des sociétés, procédure pénale et droit du travail...

Est-ce un bon choix sachant que je n'ai pas encore un master de droit privé précis en tête?
J'aimerais bien aussi avoir l'avis de ceux qui ont suivi droit des sociétés et droit de la concurrence.

Merci !! role not found or type unknown

Par **Katharina**, le **24/12/2008** à **11:12**

Personnellement je viens de faire un semestre de droit des sociétés, ça ne m'a pas emballé et je traîne des pieds pour faire le deuxième semestre de cette matière au S6 lol

En même temps si jamais par la suite tu choisis un master droit des affaires c'est une bonne idée de passer par le droit des sociétés pour voir si ça te plaît ou pas, j'ai trouvé ça très procédural, pas vraiment de réflexion.

Par **Shanaa**, le **24/12/2008** à **13:01**

Prend droit des sociétés , obligatoire pour tout privatiste .
En td si tu veux faire du droit des affaires , sinon pas en TD.(je suis publiciste et je l'ai quand meme pris en matière facultative c'est pour dire!)
Sinon la procédure civile me parait obligatoire également.

Après ca dépend de toi , droit de la concurrence dans l'optique droit des affaires , Relations collectives du travail si tu as fait les individuelles au 1er !
Procédure pénale est envisageable également.

Et je te conseille de prendre une matière facultative!

Par **juliette**, le **24/12/2008** à **13:24**

Salut

Je serai toi je prendrais 4 des 5 matières suivantes:
Droit de la concurrence
Droit des sociétés
Procédure civile
Procédure pénale : le procès pénal
Relations collectives du travail

Par **johnson**, le **24/12/2008** à **14:19**

:wink:

Merci pour vos réponses! Image not found or type unknown

Je vais sans doute rester sur mon 1er choix alors...

Reste plus qu'à choisir mes 2 TD: Droit des suretés me semble important mais le choix du 2eme va etre assez aléatoire...

Par **mathou**, le **25/12/2008** à **14:09**

Bonjour

:wink:

Image not found or type unknown

Droit de la fonction publique, Droit international public approfondi, Histoire des pouvoirs publics, Contentieux administratif et Politiques publiques ne te serviront pas immédiatement si tu t'orientes vers du privé.

Droit des sociétés te servira pour beaucoup de choses, car les mécanismes du droit des sociétés s'appliquent aussi aux assemblées de copro et aux associations. La question des titres est importante et tu la croieras souvent quelle que soit ton orientation future.

Droit de la concurrence peut être utile aussi. C'est plutôt commercial, mais ça te permet de garder une corde à ton arc et de ne pas t'enfermer dans du droit civil pur. Puis la matière est assez amusante.

Procédure civile est une matière très importante.

Procédure pénale : je te conseillerais de choisir cette matière comme option à découvrir si aucune autre matière ne t'intéresse vraiment et que tu es dans l'optique " droit privé et sciences criminelles ".

Relations collectives du travail : ça sert toujours.

Théorie générale du droit : c'est vraiment bien qu'un cours comme celui-ci soit dispensé un peu plus tôt dans le cursus. Comme procédure pénale, je le mettrais dans la catégorie des options à prendre une fois que ton choix sur les matières importantes est fait.

Initiation au droit allemand, Initiation au droit anglais : les deux me semblent sympas. A toi de voir.

Ton choix sociétés / concurrence / procédure pénale / social me paraît bien et équilibré.

Pour tes matières à TD, je te conseillerais plutôt droit des sûretés et droit des sociétés, afin de

bien les travailler... mais c'est selon tes goûts Image not found or type unknown

Par **johnson**, le **25/12/2008** à **14:43**

:wink:

Merci mathou d'avoir pris le temps de décrire chaque matière! Image not found or type unknown

Pour procédure civile, des étudiants qui ont suivi le cours m'ont déconseillé de le prendre et de le travailler avec un bouquin par la suite car le cours du prof ne serait vraiment pas terrible...

:!: :!:

Joyeux Noël Image not found or type unknown

Par **juliette**, le **25/12/2008** à **17:07**

salut

" Pour procédure civile, des étudiants qui ont suivi le cours m'ont déconseillé de le prendre et de le travailler avec un bouquin par la suite car le cours du prof ne serait vraiment pas terrible... "

Fais attention avec ce genre de raisonnement car certains directeurs de master 2 ne prennent pas des étudiants qui n'ont pas pris certaines matières qu'ils jugent importantes.

Et les matières que tu as apprises "par toi même" ne sont pas indiquées dans ton dossier.

Je confirme ce que dis Mathou procédure civile est une matière utile.

C'est utile pour le droit civil mais aussi pour le droit commercial, pour le droit du travail ...

Par **Katharina**, le **25/12/2008** à **17:57**

On m'a dit aussi que la procédure civile est une matière pompeuse mais en revanche très :wink:

utile et demandée en master, je te conseille aussi de ne pas faire une impasse dessus Image not found or type unknown

Vu ton choix je te conseillerai donc procédure civile, :wink: procédure pénale, droit des sociétés et

droit du travail (c'est ce que j'ai choisi dans ma fac Image not found or type unknown) pour un futur master privé ça me semble être un bon choix.

Par **johnson**, le **28/12/2008** à **16:17**

Bonjour!

:!:

Désolé de ne pas avoir répondu plutôt et merci de vos conseils pour procédure civile Image not found or type unknown
:wink:

Image not found or type unknown

En ce qui concerne droit de la concurrence, ne pas choisir la matière n'est pas trop préjudiciable lors du choix du master? (droit des affaires par exemple)